



Ville de vitry sur seine

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Etudes urbaines et planification

Adresse :

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
94407 vitry-sur-seine cedex

Téléphone : 01 46 82 80 00

Télécopie : 01 43 91 13 40

Pour joindre directement votre correspondant

Téléphone : 01 46 82 84 94

Références à rappeler dans tous les cas :

461 GB/CD/FC

Monsieur Laurent CATHALA

Président de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir

Europarc

14, rue Le Corbusier

94046 Créteil Cedex

Vitry-sur-Seine, le 10/02/2025

Objet : Consultation des Personnes Publiques Associées - Avis sur le PLUi de Grand Paris Sud Est Avenir arrêté le 4 décembre 2024

Monsieur le Président,

Dans un courrier daté du 5 décembre 2024, vous m'informez que le PLUi de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir a été arrêté en conseil territorial le 4 décembre 2024. Je vous en remercie et émetts par la présente un avis favorable avec réserve.

Après consultation du dossier mis à disposition, il apparait que le franchissement de la Seine entre Vitry-sur-Seine et Alfortville n'apparait pas de manière explicite dans le PLUi. Ce projet, identifié dans le SDRIF-E, notamment sur la carte « Développer l'indépendance productive régionale », et dans le SCoT métropolitain, sur la carte « Tisser des liens entre territoires », se situe dans le prolongement de la ZAC Gare Ardoines et du franchissement de la voie ferrée. Sa réalisation contribuera au désenclavement du secteur, permettant ainsi la liaison entre plusieurs bassins de vie, et une amélioration des déplacements est-ouest, tout en concourant à la matérialisation du projet communal d'Arc-Sud.

Le PADD de votre PLUi identifie dans son axe 2 « Développer et structurer les transports et résorber les coupures urbaines », la nécessité de « *participer à la résorption des points durs de circulation (RN19, RD19, Ormesson-sur-Marne, Noisieu, RD136/RD4, Pont à l'Anglais...) pour améliorer l'accès aux gares et aux zones d'emplois* » (p.12), mais ne mentionne pas le projet de franchissement de la Seine. Ce dernier n'apparait pas non sur les cartes et schémas du PLUi arrêté.

L'ajout du franchissement de la Seine dans le PLUi de Grand Paris Sud Est Avenir permettrait d'affirmer et d'accompagner ce projet utile à nos deux territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre BELL-LLOCH

Maire de Vitry-sur-Seine

PJ : Plan de l'OAP Mobilités et Espace public du projet arrêté de PLUi du Grand-Orly Seine Bièvre

Cartographie 2 : Mobilités cyclables



Légende :

-  Conforter les aménagements cyclables existants
-  Créer les aménagements cyclables permettant de renforcer et de densifier le maillage vélo
-  Apaiser la circulation routière autour des établissements scolaires sur l'ensemble des axes du périmètre
-  Créer ou améliorer les grands franchissements des coupures urbaines
-  Accompagner la création de liaisons structurantes métropolitaines
-  Accompagner la création de lignes structurantes régionales
 -  Paris/ Arpajon
 -  Paris/ Corbeil Essonnes
 -  Petite Ceinture
 -  Grande ceinture

Fond de plan :

-  Équipements scolaires
-  Principaux axes routiers
-  Hydrographie